



Québec - Les opposants à la fluoruration accusés de lobbyisme

Par [Philippe Giroul](#)

Mondialisation.ca, 22 avril 2016

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#),
[Environnement](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine (CTETS), qui mène un périlleux combat pour que soit aboli le programme de fluoruration de l'eau potable à Trois-Rivières, a tenu à remettre les pendules à l'heure lors d'un point de presse, ce jeudi 14 avril, suite aux déclarations faites par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comme quoi « des allégations inexactes pour inquiéter inutilement la population sont propagées par les lobbys ».

C'est suite au reportage de Radio-Canada du jeudi 7 avril rapportant que la ville de Trois-Rivières envisageait d'abandonner la fluoruration si les problématiques soulevées reliées au plomb s'avéraient exactes que le MSSS a accusé les citoyens qui s'opposent à la fluoruration de leur eau potable de lobbyistes inquiétant inutilement la population, une accusation que la CTETS juge gratuite et indigne d'une institution d'État. D'autant plus que la Coalition apprenait, après consultation du *Registre des lobbyistes Québec* [2](#), que onze dentistes ont été mandatés par l'Ordre des dentistes, dont son président, de février 2013 à mai 2016, pour faire la promotion de la fluoruration auprès des autorités municipales d'une dizaine de villes ciblées, dont Trois-Rivières, ainsi qu'auprès du MSSS et de sa ministre déléguée.

Comment se fait-il donc que des citoyens bénévoles ayant à cœur la bonne utilisation des fonds publics, la protection de l'environnement et surtout la protection de la santé de la population actuelle et à venir se fassent accuser de lobbyisme par une instance gouvernementale étant elle-même visée par les vrais lobbyistes?

« Il faut savoir que les opposants à la fluoruration ne reçoivent rien, ne vendent rien. Ce sont des citoyens bénévoles qui se battent pour que le choix des citoyens de recevoir ou non un traitement médical soit respecté. Exiger la liberté de boire une eau saine sans fluorure ajouté pour protéger notre santé et celle de nos enfants, ce n'est pas du lobbyisme, c'est défendre un droit fondamental et démocratique qui nous a été enlevé. Et ça, si l'on se rapporte à la Charte des droits et libertés de la personne, c'est illégal! » tient à spécifier Joan Hamel, porte-parole de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine.

Si les membres de la CTETS sont encore une fois la cible de propos insidieux, c'est aussi dû à la sortie des scandales de Flint [3](#) et Thunder Bay [4](#) dont les rapports indiquent que la fluoruration entraîne une augmentation des concentrations en plomb dans l'eau et qui ont fait d'inquiéter les citoyens de Trois-Rivières ayant déjà des craintes concernant les impacts de la fluoruration de l'eau sur leur santé et sur l'environnement.

Christian Linard, professeur à l'UQTR et spécialiste de biochimie clinique, donne raison de

s'inquiéter. « *Les fluorures ajoutés à l'eau potable peuvent dissoudre le plomb des tuyaux d'alimentation en eau potable. On sait que dans certaines maisons de Trois-Rivières, surtout les vieilles habitations, il y a des tuyaux, de la robinetterie, des soudures contenant du plomb. Or, il n'y a pas de seuil sécuritaire pour le plomb. La concentration idéale devrait être 0,0 (ZÉRO). La limite de 0,01 mg/l n'est qu'une tolérance, pas une permission d'ajouter du plomb dans l'eau jusqu'à cette valeur. La fluoration constitue un ajout volontaire de contaminants à l'eau potable, car l'acide hexafluorosilicique de qualité industrielle, en plus d'être corrosif, contient des contaminants, dont le plomb. Aussi, il libère de l'acide silicique, un acide faible, mais réactif, qui augmente la dissolution du plomb de la tuyauterie des résidences.* » explique M. Linard.

La CTETS a d'ailleurs obtenu, à la suite d'une demande d'accès à l'information, les résultats d'analyses de l'eau potable réalisées par la ville de Trois-Rivières de 2013 à 2015. Sur 295 maisons inspectées, il a été démontré que l'eau potable de 1 % des maisons dépasse la norme en plomb. On ne peut que conclure qu'il en sera bien pire avec la fluoration de l'eau.

La CTETS somme donc la ville de Trois-Rivières de repenser les travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable et demande aux autorités médicales du MSSS de remplacer le programme de fluoration par des mesures efficaces, sécuritaires, économiques et socialement plus acceptables pour tenter de prévenir la carie dentaire. 17 000 citoyens demandent l'abolition de la fluoration de l'eau potable et ne veulent pas que leur eau potable soit souillée par des produits illégaux, impropres à la consommation, non éthiques et qui entraînent des effets néfastes sur la santé et sur l'environnement. Ils ne veulent pas ce gaspillage des fonds publics. La preuve de la non-acceptabilité sociale de la fluoration n'est plus à faire. Les élus municipaux doivent agir, maintenant, et écouter leurs citoyens en appliquant le principe de précaution !

Compte tenu des risques d'empoisonnement au plomb identifiés récemment, et compte tenu que le fluorure est un facteur aggravant, la CTETS exige, pour une question de santé publique, que le gouvernement de M Couillard décrète IMMÉDIATEMENT un moratoire sur son programme de fluoration de l'eau potable. Par respect pour le simple principe de précaution, ne pas agir dès maintenant serait tout simplement irresponsable

À propos de la CTETS [5](#)

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine a pour mission d'informer et de sensibiliser la population sur le projet de fluoration de l'eau potable à Trois-Rivières et sur la fluoration en général. Elle a pour objectif l'abolition de cette méthode jugée comme étant un traitement médical collectif coercitif par la Cour Suprême du Canada. Elle représente les citoyens de Trois-Rivières qui sont en défaveur de la fluoration de l'eau et leur permet entre autres de manifester leur désaccord par le biais de la *Pétition citoyenne pour une eau très saine sans fluorure ajouté*. Tous les membres de la CTETS sont des citoyens et des citoyennes bénévoles soucieux de la santé collective et de la protection de l'environnement.

Philippe Giroul

Trois-Rivières, jeudi 14 avril 2016

1. <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2016/04/07/005-fluoration-eau-trois-rivieres-travaux-usine-traitement-eau.shtml>

2. <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/AfficherInscription.aspx?NumerolInscription=UCxxmVPk6w%2bc%2b%2b0kU9Cgig%3d%3d>

3. <http://www.fluoride-class-action.com/flint>

4. <http://cof-cof.ca/wp-content/uploads/2012/02/Vukmanich-Effects-Of-Fluoridating-Agents-On-Water-Chemistry-Thunder-Bay-Ontario-2009.pdf>

5. <http://www.ctets.org>.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Philippe Giroul](#), Mondialisation.ca, 2016

Articles Par : [Philippe Giroul](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca